

Communiqué au sujet du projet de loi sur la CEA adopté par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale vient d'adopter, après le Sénat, en première lecture le projet de loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le texte doit maintenant encore être examiné par la Commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée nationale) avant de revenir à l'Assemblée nationale pour adoption définitive (procédure accélérée). À noter : la commission mixte ne peut plus rien ajouter. Elle ne peut qu'essayer de trouver une rédaction commune au projet émanant respectivement du Sénat et l'Assemblée nationale, à laquelle reviendra le dernier mot. Autant dire que la chose est quasiment actée.

Nous avons toujours dit qu'il fallait prendre ce qui était prenable, en l'occurrence la CEA, et nous remercions celles et ceux qui se sont battus pour cela, mais en même temps nous espérons plus, beaucoup plus, à savoir que l'Alsace retrouve une institution politique propre, qu'elle redevienne une Région à part entière avec même des compétences supplémentaires à celle accordée aux Régions de France.

En séance réservée aux compétences de la CEA le 24 juin, l'Assemblée nationale discutait d'un amendement n°293 (Acquaviva) proposant la création d'une collectivité Alsace à statut particulier. Il s'agissait là d'une revendication exprimée aussi par l'ICA au travers d'une pétition qui à ce jour a recueilli la signature de plus de 2000 citoyens parmi lesquels **20 parlementaires, 152 maires, 81 adjoints, 8 conseillers régionaux, 29 conseillers départementaux..** . Ce n'est pas peu.

Le rapporteur de la commission des lois a émis un avis défavorable. La ministre de la Cohésion des territoires en a fait tout autant : « *Mon avis est évidemment défavorable, puisque, dès l'ouverture des discussions que nous avons engagées avec les présidents des deux départements, deux points étaient très clairs : pas de sortie du Grand Est et pas de collectivité à statut particulier, ce qui ne nous a pas empêchés d'arriver à un accord. C'est par respect pour celui-ci que je ne peux donner, je le répète, qu'un avis défavorable.* » L'amendement a été mis au vote. Résultat : nombre de votants 34, suffrages exprimés 34, majorité absolue 18, pour 11, contre 23.

Le gouvernement s'en est tenu sur cette question, comme sur d'autres, à ce qui était établi par avance : **pas de CSP Alsace¹**. Nous le regrettons vivement, tout comme les signataires de notre pétition². Par ailleurs dans la suite du débat sur le projet de loi, nos propositions de création d'un **Conseil des citoyens, d'un Conseil consultatif de la culture, d'un Office public de langue régionale** (allemand standard et dialectal), **d'un Lieu d'Alsace n'ont pas non plus été retenues**, de même que les propositions que nous formulions **quant à la structure et au mode de gouvernance de la nouvelle collectivité**. Le mot d'ordre a est resté constant : la déclaration de Matignon et que la déclaration de Matignon. À considérer le préambule de cette déclaration, on y est même pas, tant il ouvrait de portes.

¹ Le « nouveau monde » pas plus que l'ancien n'a pas jugé nécessaire de consulter les électeurs, préférant en cela la démocratie représentative, commodément soumise dans sa majorité, à la démocratie directe

² Lors du débat, les députés (LR) Hetzel, Straumann, Schellenberger, Furst sont allés dans le sens de l'amendement. Sylvain Waserman (LREM), Thierry Michels (LREM), Bruno Fuchs (MODEM) ne l'ont pas soutenu.

Bilan intermédiaire

La Collectivité européenne d'Alsace est donc quasiment établie. L'Alsace va retrouver une institution propre. **Il reste maintenant à « faire collectivité », à « faire Alsace »**, c'est-à-dire en recréant du lien social au travers d'institutions, de corps intermédiaires, de fédérations sportives, de structures économiques et culturelles, d'agences et d'associations diverses, notamment de celles et de ceux qui ont quitté ces derniers temps l'Alsace au profit en particulier de Metz ou de Nancy.

L'Alsace retrouve un cadre institutionnel. **C'est, nous le répétons, heureux, mais insuffisant.** Ce cadre est à parfaire. Il ne le sera qu'au travers d'une collectivité qui permettra véritablement à l'Alsace de vivre ses particularités et de développer pleinement ses potentialités, les unes et les autres sont aussi celles de la France ! Il reste, à cet égard, à prendre au mot le président de la République au sujet de droit à la différenciation, toujours annoncé, mais qui reste dans l'inconnue tant au niveau de sa mise à l'ordre du jour que de son contenu.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat !

Critique et autocritique

Les parlementaires d'Alsace n'ont pas porté ensemble, dans un consensus recherché, les améliorations du projet voulu par les Alsaciens, préférant en cela, pour certains, jouer les rivalités partisans et/ou s'aligner sur les consignes partisans³.

Les Alsaciennes et les Alsaciens, les citoyens de base, ne se sont pas davantage rassemblés autour d'un projet pour l'Alsace. Quand les pétitions ne recueillent pas plus de 2000 signatures, cela démontre d'une part que les « revendicateurs » ne sont pas en réseau – *vereinzelt in der Masse* - et d'autre part qu'ils sont dans la non-intention d'afficher leur opinion pour ne pas dire dans la peur, dans le « c'est aux autres de faire, notamment aux élus » et dans le fatalisme, « on n'y changera rien ».

Prenons des exemples du côté de la Bretagne, du Pays Basque, de la Corse et de bien d'autres régions (Paris, Lyon, les collectivités ultramarines...) qui ont obtenu ou conservé des collectivités à la mesure de leur particularisme.

La société alsacienne reste divisée. Cela semble convenir à certains. Elle reste divisée par ce qu'elle ne peut pas trouver d'unité dans la mesure où il n'y a pas, où il ne peut y avoir d'opinion publique alsacienne, de médias publics véritablement régionaux à la hauteur des enjeux pour permettre aux Alsaciennes et aux Alsaciens **de faire ensemble un travail sur leur histoire, leur culture, leur identité et leur avenir.**

Il reste à construire un large rassemblement citoyen, à élargir l'existant. La question institutionnelle devra faire l'objet d'une séquence démocratique exigeante, rassemblant toutes les ressources de sens, d'expertise et d'intelligence au travers **d'une par exemple d'une conférence régionale.** Pourquoi ne ferait-on pas appel à la Commission nationale du débat public pour ce faire.

Il reste peut-être bien aussi à construire un vrai mouvement politique régional rassemblant tous les « Girondins » d'Alsace pour élargir l'existant et porter une revendication éminemment politique et permettre un choix aux électrices et aux électeurs.

Pierre Klein, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

³ La démocratie, pensait-on, devait amener le législateur à jouer un rôle de porte-parole de la volonté populaire qui, très majoritairement, souhaite que l'Alsace redevienne une Région à part entière et non un département.